



AVIS A LA POPULATION

A L'OCCASION DE LA TOUSSAINT, LES INSTRUCTIONS SUIVANTES SONT PORTEES A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC EN CE QUI CONCERNE LES CIMETIERES COMMUNAUX :

1. A partir du 20 octobre jusqu'au 5 novembre 2016, il est strictement interdit d'effectuer tous travaux de construction de caveaux, pose de pierres ou autres signes indicatifs de sépulture, plantation, etc...
2. Il sera en outre interdit de graver ou d'approfondir des inscriptions sur les signes de sépulture, d'exécuter tout travail de ciselure, de peinture, de dorure, de nettoyage à sec ou à l'eau, de jointoiment et de redressement de tout signe de sépulture ou accessoire après la date du 26 octobre et ce jusqu'au 5 novembre 2016.
3. Les cimetières seront ouverts aux dates suivantes :
 - a. Lundi 31 octobre 2016 de 8 à 17 heures
 - b. Mardi 1er novembre 2016 de 8 à 17 heures
 - c. Mercredi 2 novembre 2016 de 8 à 17 heures.

La reprise des pots ne sera autorisée que du 6 au 20 novembre 2016. A partir du 1^{er} décembre, l'Administration communale se chargera d'enlever les pots.

A Tubize, le 30 septembre 2016.



Le Bourgmestre,

M. Januth.

Commune de Tubize